

## Procès-verbal de la CDNPS formation spécialisée "Publicité" du 23 août 2022

Sous la présidence de monsieur Francis LAUZIN, responsable de l'unité risques et nuisances, en représentation du secrétaire général de la préfecture du Morbihan, empêché.  
Assistaient à cette réunion :

Représentant des services de l'État :

- Mme Françoise Mouazan, DDTM du Morbihan, service départemental en charge de la publicité [présentiel]

Personnes qualifiées en matière de protection des sites ou du cadre de vie, associations agréées de protections de l'environnement :

- Mme Marie-Armelle ECHARD, les Amis des chemins de Rondes [audioconférence]  
- M. Jean-Michel de MOURGUES, UMIVEM [présentiel]

Représentant des collectivités intéressées par les projets de RLP :

- M. Damien DAUDET, élu en charge du développement à la mairie de Quéven [présentiel]

Assistaient également à la réunion, à titre d'expert :

- Mme Aurore L'HYVER, service urbanisme à la mairie de Quéven [présentiel]  
- Mme Isabelle AUNEAU, bureau d'études CYPRIM [présentiel]

Rapporteur :

- Mme Françoise Mouazan, DDTM du Morbihan

Ne pouvait assister à la présente réunion,

- le service départemental en charge de l'architecture et du patrimoine qui a donné pouvoir à monsieur le président de la CDNPS
- le service régional en charge du patrimoine naturel qui a donné pouvoir au service départemental en charge de la publicité
- monsieur Gérald Bourbon, Paysage de France qui a donné pouvoir à madame Marie-Armelle ECHARD, les Amis des chemins de Rondes.

La CDNPS formation spécialisée "Publicité" présente la particularité que **le maire, ou son représentant, de la commune intéressée par le projet** est invité à la séance au cours de laquelle le projet de la collectivité est examiné et a, sur celui-ci, **voix délibérative**.

Le Quorum étant atteint, le président ouvre la séance.

Dossier examiné	Points de débat	Avis de la CDNPS
RLP de Quéven	<p>Volonté de la ville de Quéven :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- de protéger le patrimoine naturel et bâti, de mettre en valeur les façades du centre-ville, d'améliorer les entrées de ville et la perception de la commune à partir de la RN 165 ;</li><li>- de limiter la présence et les impacts des dispositifs lumineux et de contribuer à la sobriété énergétique ;</li></ul> <p>avec un souci de maintien du développement économique et commercial de la commune.</p> <p>Les associations environnementales soulignent la qualité du travail réalisé par la commune de Quéven et sa volonté de se réappropriier le paysage urbain. Elles ont présenté des propositions tendant à diminuer les dimensions des dispositifs et leur densité et à restreindre les publicités numériques.</p>	<p><b>Avis favorable</b> 8 votants</p> <p>Votes : - Avis favorable : 5 - Abstention : 3 - Pas d'avis défavorable</p>

La CDNPS, dans sa formation spécialisée "Publicité" se réunit en fonction des projets présentés par les collectivités et donc avec une périodicité irrégulière. Le procès-verbal de la présente commission sera validé après consultation électronique des membres présents.

Francis LAUZIN

